

14^e Session de l'Assemblée générale de l'UICN Ashkhâbâd, URSS, 26 septembre — 5 octobre 1978

5. Eradication des vecteurs de maladies

RECONNAISSANT que la présence de vecteurs de maladies, notamment de la trypanosomiase et de l'onchocerciose, restreint sérieusement l'occupation par l'homme et l'utilisation de vastes régions de l'Afrique, et que ces régions ont, grâce notamment à leur faune et à leur flore, une valeur inestimable pour les peuples des pays concernés;

PRÉOCCUPEE par le fait que les vastes étendues de savane africaine proposées à l'éradication totale de ces vecteurs englobent des parcs nationaux et des réserves; que des opérations affectent déjà les marais d'Okavango (Botswana) et les parcs nationaux de Haute-Volta, du Niger et du Bénin, menacent directement l'avenir de ces parcs;

L'Assemblée générale de l'UICN réunie du 26 septembre au 5 octobre 1978 à Ashkhâbâd (URSS) pour sa 14^e session:

RECOMMANDE aux gouvernements et aux organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux de ne procéder aux essais d'éradication des vecteurs de maladies, comme la mouche tse-tse, dans des zones marginales, et qu'ailleurs ils fassent partie intégrante d'un programme de développement planifié tenant compte des principes reconnus de la conservation, dans des régions délimitées avec précision;

RECOMMANDE EN OUTRE que lorsque des tentatives d'éradication ont lieu près de régions protégées ou de régions à intérêt écologique similaire, des mesures draconiennes soient prises pour que la campagne entreprise n'ait pas de répercussions dommageables sur les caractéristiques de ces régions.